

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 87 (1978)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Henry Dunant commémoré  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-549329>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Henry Dunant commémoré

## A Berne, une cérémonie nationale est organisée par notre société...

Ainsi que nous l'avions annoncé à plusieurs reprises, de fort nombreuses manifestations ont eu lieu au mois de mai, un peu partout en Suisse, en commémoration du 150e anniversaire de la naissance d'Henry Dunant. Parmi les cérémonies diverses, citons plus particulièrement celle qui a eu lieu à Berne, le 8 mai au soir. Une cérémonie nationale a, en effet, été organisée par notre société nationale, dans la Salle des Bourgeois du Casino de la Ville fédérale, avec la participation de quatre éminents orateurs et d'une très nombreuse assemblée.

Au programme de la soirée: le Concertino No 1 en sol majeur de G. B. Pergolesi, joué par l'Orchestre de chambre de la ville de Berne; un discours de bienvenue du professeur Haug, président de la Croix-Rouge suisse; une allocution de M. Willi Ritschard, président de la Confédération; enfin, les messages du juge J. A. Adefarasin, président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et de M. Alexandre Hay, président du Comité international de la Croix-Rouge. Après un divertissement de W. A. Mozart, toujours joué par la Camerata Berne, le public fut convié à une réception au foyer.

Le juge J. A. Adefarasin, devenu président de la Ligue en octobre 1977, âgé de 56 ans, de nationalité nigérienne et haut magistrat de profession, a profité de son séjour à Berne pour faire une visite à notre société nationale, en compagnie de sa femme et de M. Henrik Beer, secrétaire



De gauche à droite: le juge J. A. Adefarasin, président de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et sa femme; M. Alexandre Hay, président du Comité international de la Croix-Rouge; M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue; M. Hans Haug, président de la Croix-Rouge suisse. Ainsi qu'il ressort de notre photo, une assistance fort nombreuse prit part à la cérémonie nationale organisée au Casino de Berne, le 8 mai dernier.

Photo CRS/M. Hofer

général de la Ligue. Après un entretien au siège du Secrétariat central avec MM. Haug, Schindler, Pascalis et Wenger, nos visiteurs se sont rendus au Laboratoire central du Service de transfusion de sang

de la CRS, puis à la Centrale du matériel de Wabern. En fin de matinée, M. Adefarasin, sa femme et M. H. Beer ont été reçus par M. Pierre Aubert, conseiller fédéral.

## A Genève, le Comité genevois d'action et de coordination organise une cérémonie officielle...

«Le principe international qu'avait conçu puis fait reconnaître le grand homme que nous fêtons aujourd'hui, celui de la neutralisation de certains groupes de personnes dans la guerre, s'est étendu à un vaste ensemble de règles, le droit international humanitaire d'aujourd'hui...»

C'est avec la Croix-Rouge qu'est née la Genève internationale, et c'est elle qui a attiré à Genève les premières institutions qui en ont fait le centre de coopération que nous voyons aujourd'hui...

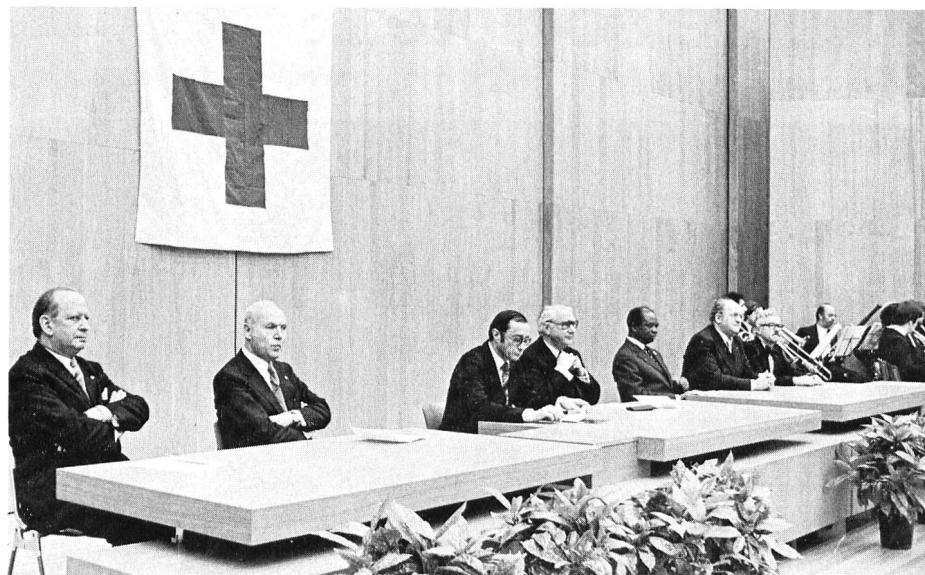
Ce n'est pas un hasard si la Suisse a été étroitement associée à cette entreprise

créée sur son sol. Il existe un parallélisme évident entre les principes de la Croix-Rouge et ceux qui gouvernent notre propre politique étrangère. Les idées de neutralité, solidarité, universalité, disponibilité leur sont communes et les ont rapprochés depuis longtemps.» **Pierre Aubert, conseiller fédéral**

Le lundi 8 mai également – le matin cette fois-ci – une cérémonie officielle fut organisée à l'Auditoire Jean Piaget, Université II, à Genève. Au programme: une sonate pour douze instruments à vent de Raymond Stockly, exécutée par les solistes du Collégium Academicum de Genève sous la

direction de Robert Dunand; une allocution de M. Alexandre Hay, président du CICR; un message de M. Pierre Aubert, conseiller fédéral, suivi de ceux de M. H. Haug, président de la CRS, du juge J. A. Adefarasin, président de la LSCR, de M. Claude Ketterer, maire de Genève,

et de M. Willy Donzé, président du Conseil d'Etat. La cérémonie fut suivie d'une réception offerte dès midi par le Conseil d'Etat de Genève et le Conseil administratif de la ville au foyer du Grand-Théâtre.



*Notre photo montre de gauche à droite MM. Ch.-A. Schüsselé, président du Comité genevois d'action et de coordination, M. H. Haug, M. P. Aubert, M. A. Hay, le juge A. D. Adefarasin, M. W. Donzé et le maire de la ville de Genève, M. C. Ketterer.*

Photo LSCR

## Le BIT sert de tribune à une Table ronde des Prix Nobel de la paix...

Le jeudi 27 avril 1978, s'ouvrait au Bureau international du Travail (BIT), sous la présidence du prince Sadruddin Aga Khan, une Table ronde réunissant les neuf institutions lauréates du Prix Nobel de la paix: l'Institut de droit international (1904), le Bureau international de la Paix (1910), les Quakers (1943), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (1954), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (1965), l'Organisation internationale du Travail (1969), Amnesty International (1977), la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (1963) et le Comité international de la Croix-Rouge (1917, 1944 et 1963). Trois journalistes, représentant trois des grands courants de pensée de l'opinion publique mondiale, étaient associés à cette Table ronde: M. Pierre Salinger pour les Etats-Unis, M. Vikenti Matveev pour l'URSS et M. Tarzie Vittachi pour le Sri Lanka. Organisée par le CICR en liaison avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la Table ronde avait pour objectif à la fois de permettre un large échange d'opinions sur la contribution des neuf institutions à la paix, à la lumière des réalités contemporaines, et de rappeler au monde le rôle joué en faveur de la paix par Henry

Dunant, fondateur de la Croix-Rouge et premier lauréat du Prix Nobel de la paix en 1901, dont c'était, le 8 mai dernier, le 150e anniversaire de la naissance.

Après s'être réunie en séance privée pendant toute la journée du jeudi, la Table ronde a poursuivi ses débats et a présenté ses conclusions au public et à la presse le soir du 28 avril 1978 dans la salle du Conseil du BIT. Les lignes qui suivent retraceront les principaux événements de cette soirée.

La rédaction

### *Le prince Sadruddin Aga Khan*

Se fondant toutes sur des principes universellement acceptés, les institutions présentes ce soir mettent au cœur de leur préoccupations la personne humaine, sa dignité morale et matérielle. Elles estiment qu'une solution équitable aux problèmes économiques et sociaux, au sein des nations et entre les nations, est un élément indispensable à la construction de la paix. Elles reconnaissent que l'interdépendance qui caractérise les relations entre les peuples exige que chacun soit considéré comme un partenaire égal dans le dialogue et la coopération. Elles sont convaincues

de la nécessité du respect du droit et s'efforcent de le favoriser sur le plan international et sur le plan interne, contribuant ainsi à la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne humaine. Elles envisagent leur contribution à la paix comme un processus continu. Il s'agit en fait d'une contribution permanente à un esprit de paix autant que de contributions ponctuelles et directes à la paix. Elles portent une attention toute particulière à tous ceux qui sont victimes des circonstances. Elles combattent toute discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, l'opinion politique, le sexe, la religion. Elles soulignent l'importance immédiate du désarmement, car la course aux armements et, particulièrement, les armes nucléaires constituent une menace directe et permanente à la survie de l'humanité. Etant directement ou indirectement nées de la guerre, elles s'efforcent de prévenir la haine et la peur, et de promouvoir l'amitié et la fraternité des peuples. Elles sont convaincues que le recours à la violence, au mépris du droit et de la justice, ne peut jamais résoudre les problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Elles considèrent que l'éducation est, pour la paix, un facteur essentiel à sa construction, et que